

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

COMITE DE GESTION DES FONDS PPTTE

PROJET D'URGENCE DE RELANCE ET D'APPUI AUX COMMUNAUTES  
(PURAC)

UNITE DE COORDINATION ET D'EXECUTION DU PROJET  
(UCEP)

Financement Budget de l'Etat – Fonds PPTTE

BP : 2074 Brazzaville, Tél : (+242) 551 35 37, E-mail : [uceppurac2003@yahoo.fr](mailto:uceppurac2003@yahoo.fr); Site du MFBPP :  
[www.mfbpp.cg.org](http://www.mfbpp.cg.org)

---

**Appel d'Offres National N° 025 T/MFBPP-CAB/CGFPPTTE/PURAC-UCEP-SPM/09**  
**Construction des caniveaux en béton armé sur l'avenue Charles de Gaulle, Section rivière TCHIKOBO**  
**Avenue Félix TCHIKAYA, arrondissement 1, commune de Pointe Noire**

**Date : 19 novembre 2009**

1. Le Gouvernement de la République du CONGO a prévu dans son budget au titre de l'année 2009, un financement sur Fonds (PTTE) pour réaliser les travaux d'assainissement de la ville de Pointe Noire. Une partie de ces fonds sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre d'exécution des caniveaux et construction de dalots dans l'arrondissement 1 de la ville de Pointe Noire.

2. Le Gouvernement de la République du CONGO par l'entremise du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP) a chargé le Projet d'Urgence de Relance et d'Appui aux Communautés (PURAC) pour la mise en œuvre des travaux.

3. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, le PURAC lance un appel d'offres National, pour l'assainissement de l'arrondissement 1 de la ville de Pointe Noire relatif aux travaux de construction des caniveaux en béton armé et de dalots.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois

4. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures et peut être acheté moyennant un montant non remboursable de **Cent Cinquante Mille (150.000) Francs CFA** auprès du PURAC à l'adresse ci-dessous citée. Le paiement devra être effectué en espèce ou par chèque au PURAC.

5. Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au PURAC.

6. Les offres doivent être présentées en cinq (05) exemplaires dont un (1) original et quatre (04) copies, et être déposées contre récépissé au Secrétariat de l'Unité de Coordination et d'Exécution du PURAC au plus tard le **jeudi janvier 2010 à 12 heures précises** et devront porter la mention : **APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 025 T/MFBPP-CAB/CGFPPTTE/PURAC-UCEP-SPM/09 à l'adresse ci-après :**

**PROJET D'UREGENCE DE RELANCE ET D'APPUI AUX COMMUNUATES**  
**UNITE DE COORDINATION ET D'EXECUTION DU PROJET**  
**SECTION PASSATION DES MARCHES**

**Bâtiment annexe du Ministère des Finances,**  
**du Budget et du Portefeuille Public**

**BP : 2074, Tél : 551 35 37,**

**E-mail : [uceppurac2003@yahoo.fr](mailto:uceppurac2003@yahoo.fr)**


**Ville : Brazzaville, Pays: République du Congo**

Les offres devront être valides pour une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **trois millions quatre cent (3.400.000) FCFA** délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le **jeudi 07 janvier 2010 à 12 heures précises**.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège du PURAC à l'adresse mentionnée ci-dessus, le **jeudi 07 janvier 2010 à 13 heures précises** en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.



Le Directeur du Cabinet,  
Président du Comité de Gestion  
des Fonds PPTE

  
Jean Raymond DIRAT